

Commission de gestion du Conseil Communal de Penthalaz
Législature 2006 – 2011

Rapport sur les comptes de l'exercice 2010

préavis no. 80 – 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion est composée de Corinne Borgeaud, Didier Chapuis, Pascale Zbinden, Fritz Wälti, Delphine Probst, Bernard Morel et Sandrine Berthoud.

Ses membres ont défini le 24 mars 2011 les thèmes et objets qu'ils souhaitaient traiter pour l'examen des comptes de l'exercice 2010, à savoir :

_Le Giratoire de la Gare : contrôle de la globalité des travaux et des comptes (contrôle du respect du crédit accordé)

_La Piscine communale : visite du site, organisation du Comité, actifs et passifs de l'Association, situation des comptes

_Les mises à l'enquête dans notre Commune : procédure, délais, situation actuelle avec la mise en place du bureau technique

_La procédure lors de l'adjudication de travaux publics, comme par exemple les changements de conduites et les travaux de goudronnage, les audits commandés par notre Municipalité, comme celui de l'éclairage public, entre autre

_Existe-t-il un inventaire du matériel roulant et des machines à disposition notamment aux services extérieurs, afin d'en anticiper le renouvellement ?

_Personnel communal : dans les grandes lignes, l'audit fait sur le personnel de l'Administration apporte-t-il une vision précise et permettra-t-il d'améliorer l'efficacité de cette structure ?

Afin de lever toute ambiguïté sur les compétences de la Commission de gestion, il est préliminairement rappelé l'article 91 du chapitre II du Règlement du Conseil Communal concernant l'examen de la gestion et des comptes :

Art. 91 – Dans le cadre de leur mandat, ces commissions ont un droit d'investigation illimité (art. 93^e LC et 35a RCom). La Municipalité est tenue de leur fournir tous les documents et renseignements nécessaires (petit 2).

2. En principe, la Commission de gestion a le droit de demander communication de tous les documents nécessaires pour apprécier la gestion de la Municipalité. Celle-ci donnera suite aux réquisitions qui lui seraient adressées. Dans des cas exceptionnels où, selon elle, un intérêt public éminent s'y oppose (par exemple, secrets de défense nationale, enquête pénale en cours, souci de l'ordre public qui risquerait d'être compromis), elle peut refuser la transmission des documents en question.

Mais ce droit étendu n'appartient à la Commission de gestion que dans la mesure où il est nécessaire pour contrôler l'administration de la commune par l'autorité exécutive. Ainsi, les affaires privées des citoyens relatées dans des documents municipaux n'intéressent, en règle générale, pas la gestion. La Commission usera donc avec réserve de ses prérogatives. Son droit ne s'étend d'ailleurs qu'à la consultation des pièces ; il n'est pas permis de les emporter ni d'en prendre copie.

D'autre part si, en principe la Commission de gestion a le droit de tout voir, elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers généraux et communaux ne jouissent, en effet, d'aucune immunité parlementaire. Dès lors celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers risquerait d'engager sa responsabilité civile et, le cas échéant, pénale, alors même que les faits se seraient passés à l'occasion du contrôle de la gestion (décision du Conseil d'Etat du 18 août 1953).

Le droit d'investigation de la Commission des finances ne s'applique, cas échéant, qu'au contrôle des comptes, soit des pièces comptables.

L'autorité de surveillance des communes peut être sollicitée pour donner un avis de droit sur la question.

PISCINE-CAMPING

Le premier des objets que nous avons étudié est celui de la piscine, avec le camping qui s'y rattache. Le mercredi 6 avril, la Commission de gestion – sans Fritz Wälti excusé – s'est retrouvée à la piscine en présence de Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, MM. Yves Jauner et Yvan Rochat, municipaux, M. Jean-Luc Duperrex, chef des services extérieurs et membre du comité de l'association de la piscine, et M. Philippe Giriens, gérant du camping.

La piscine – ainsi que le camping – est une des cartes de visite de Penthalaz et la Municipalité tient beaucoup à cette infrastructure. C'est la raison pour laquelle, au 31 décembre 2009, la commune a repris les actifs et les passifs de l'association en devenant propriétaire des installations. Avant cela, chaque année, elle versait une subvention à l'association pour lui permettre d'équilibrer les comptes. Depuis début 2010, elle a donc remis les comptes à zéro, mais le comité qui gère les activités de la piscine et du camping n'a pas cessé son activité pour autant. Mme la Syndique a même insisté sur le fait que l'existence du comité était vitale car il était hors de question que la commune doivent administrer elle-même toute cette infrastructure.

Le comité a pour charge toute la gestion de la piscine et du camping, l'engagement du personnel, la mise en gérance du restaurant, mais pour chaque dépense, il doit présenter un budget à la Municipalité. Or, des dépenses, il y en a et il y en aura encore dans la futur. La piscine – la seule à ciel

ouvert du district du Gros-de-Vaud – nécessite des travaux d’entretien. Cela a commencé dès la fin de l’hiver avec les réfections des façades et des barrières, des travaux de peinture et la pose de tapis en plastique dans les sanitaires, le changement des meubles de l’infirmierie. La peinture dans la pataugeoire et sur la plage qui entoure la piscine doit également être refaite. A plus long terme, le liner qui recouvre le fond de la piscine devra être changé, mais ce n’est pas urgent. Il sera par contre important de prévoir la consolidation de la plage entourant la piscine, qui n’est plus très solide. Il est également envisagé de placer des panneaux solaires, ce qui permettrait d’une part de tempérer quelque peu l’eau de la piscine afin d’en prolonger son utilisation.

Concernant le camping, l’activité reste soutenue même s’il y a moins de monde depuis que le canton, il y a quelques années, a fixé des limites dans l’installation des caravanes. De la centaine de places qu’on pouvait compter à l’époque, on est passé à environ septante places. Mais la demande est toujours là. Certaines personnes aimeraient même s’installer à l’année parce qu’elles ne trouvent pas de logement à leur convenance. Or, c’est un camping saisonnier.

Nous l’avons dit plus haut, cette piscine est la seule à ciel ouvert du district. Elle a un succès certain, y compris à l’extérieur de la commune, mais la Municipalité souhaiterait, via l’office du tourisme du Gros-de-Vaud, mieux la faire connaître encore dans son district. Elle aimerait regarder aussi dans quelle mesure et de quelle manière les communes avoisinantes pourraient participer financièrement à son entretien.

L’assemblée générale de l’association de la piscine a lieu le 28 avril et les comptes ont été présentés à cette occasion par l’administrateur. Les chiffres sont supervisés par notre boursier, Jean-Daniel Bonny puis «amalgamés» avec ceux de la commune. L’organe de révision de la commune – la fiduciaire MGI Group – a vérifié spécialement, sur demande de la Municipalité, les comptes actifs et passifs de la piscine.

La Commission de gestion soutient la Municipalité dans son désir de maintenir et même développer cette infrastructure. Elle remercie nos municipaux ainsi que MM. Duperrex et Giriens pour leur disponibilité.

PERSONNEL

Le 20 avril, la Commission de gestion au complet a rencontré la Municipalité, M. Yvan Rochat était excusé.

Un des sujets que la Commission souhaitait aborder était le personnel. Ce dicastère est de la compétence de la Municipalité. La Commission l’a bien compris et ne veut pas se substituer à cette dernière. L’intérêt est général et nous tenons à communiquer à l’ensemble du conseil les dernières démarches entreprises par nos autorités.

Nous ne pouvons que féliciter la Municipalité d’avoir mandaté la société Price Waterhouse Coopers pour faire un audit sur le fonctionnement des services administratifs de la commune. La Commission

a pu consulter les conclusions de cet audit, les documents ont été rendus à Mme la Syndique. Notre commune, à l'instar d'autres communes de même importance, est confrontée à des problèmes organisationnels dus principalement à son développement. Cet audit a le mérite de relever les corrections ou les améliorations à apporter et de proposer des solutions concrètes. Pour certains, ces changements sont déjà réalisés, par exemple le suivi des dossiers de mises à l'enquête par un spécialiste, pour d'autres ils sont en cours ou en réflexion. Nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à suivre les mesures préconisées pour autant qu'elles fassent sens et qu'elles ne soient pas trop dispendieuses. Il est important aussi d'assurer un suivi de cet audit sur le moyen terme.

Lors de notre rapport 2010, la Commission avait fortement insisté sur le fait que des entretiens annuels, officiels et dûment formalisés soient faits avec chaque collaborateur. Le manque de temps et d'autres priorités n'ont pas permis de les réaliser l'année dernière. La Commission comprend que la Municipalité priorise les phases de réorganisation, cependant elle maintient que comme dans toute entreprise ces entretiens sont indispensables tant pour l'employeur que pour l'employé. L'important est de bien définir le but de ces entretiens et si nécessaire de donner une formation complémentaire aux chefs de service.

Sans outrepasser les devoirs de la Commission qui doit se pencher sur le passé récent des affaires communales, les nombreuses années de notre boursier au service de la commune nous obligent à avoir un œil sur l'avenir. En effet, c'est courant 2012 que M. Bonny prendra sa retraite. Il sera important de porter une attention soutenue au remplacement de ce poste et en particulier au profil du candidat. La Municipalité va y travailler dès cet automne.

VEHICULES ET MATERIEL

Jean-Luc Duperrex est responsable des véhicules. Avec les dernières acquisitions faites, le parc est suffisamment nanti et il semble qu'il n'y ait aucun véhicule à changer pour l'instant. Un tableau récapitulatif des frais d'entretien des véhicules et accessoires est disponible et permet de connaître précisément les montants qui ont été engagés sur chacun de ceux-ci. Cette façon de faire permet de savoir quand il est temps d'en changer et, à ce titre, un fonds de réserve est provisionné (compte 9.281.02). Il n'est pas attribué un véhicule à chacun de nos employés externes, ils sont utilisés en fonction des besoins, chacun étant responsable de prendre soin du matériel qui est mis à sa disposition pour l'exécution de son travail.

Les vêtements de travail et le matériel de sécurité sont mis à disposition des collaborateurs par notre Commune; un montant annuel est prévu dans le budget des services extérieurs.

Séance du 10 mai 2011 – comprendre le fonctionnement des mises à l'enquête faites dans notre Commune

C'est en présence de notre Syndique Isabelle Hautier Charrotton, de Mme Isabelle Gay Crosier, de MM. Frédy Mast et Yvan Roachat, municipaux, Yves Jauner étant excusé, que la Commission (en l'absence de Corinne Borgeaud et Bernard Morel, excusés) s'est réunie le 10 mai dernier, pour comprendre la procédure de fonctionnement (procédure et délais) des dossiers qui sont soumis à

l'enquête publique dans notre commune.

Différentes enquêtes existent :

- _enquête avec simple autorisation municipale
- _enquête complète avec dispense d'enquête publique
- _enquête complète avec enquête publique obligatoire
- _enquête pour mise en conformité,
- _enquête complémentaire,
- _enquête de servitude ou d'expropriation,
- _enquête sur les routes, sur les canalisations, PPA et plan de quartier (en collaboration avec les services concernés du canton), car plus longues et plus compliquées,
- _etc..

On peut retrouver la panoplie complète via le site internet de la Commune avec le chemin :
Téléchargement/Police des constructions/procédure / formulaires autorisation municipale.

Il y a eu environ 69 dossiers traités par nos Autorités en 2010; 34 pour des projets soumis à autorisation cantonale et 35 pour des demandes d'autorisation avec compétence municipale. Dossiers qui ont représenté pratiquement 70% du temps de travail de notre secrétaire municipale nous dit-on. C'est très lourd, d'où la décision de créer prochainement un bureau technique spécialisé. Yvan Rochat nous informe que la sécurité sur les chantiers incombe aussi à la Municipalité, et que c'est loin d'être toujours évident pour faire respecter ces règles.

Lorsqu'une demande pour des travaux de minime importance est déposée, elle est traitée à la séance de la Municipalité de la semaine suivante, pour autant qu'elle parvienne au Greffe d'ici au vendredi matin. Si le dossier est complet, la demande d'autorisation est préparée puis affichée 30 jours au pilier public. Ainsi, dans les 35 à 40 jours, la réponse est donnée au propriétaire.

S'agissant d'un dossier d'enquête pour une construction, plus complexe parce que régit par des règles et articles de lois assez techniques pour une personne qui n'est pas forcément du métier, celui-ci est remis à l'architecte-conseil de la Commune, pour vérification et contrôle. Dans ce cas de figure, il faut compter déjà sur un délai de deux mois environ. Si tout est en ordre, le greffe prend ensuite le relais pour le suivi de mise à l'enquête (avec publication dans la FAO et dans le Journal du Gros-de-Vaud), jusqu'à la délivrance du permis d'habiter. Une prolongation du délai de construction est possible si après 24 mois les travaux n'ont pas été entrepris ou ne sont pas totalement terminés.

Notre Municipalité nous dit qu'en grande majorité les dossiers d'enquête déposés auprès de notre Commune sont traités dans des délais corrects. La procédure s'accélèrera toutefois avec la mise en route du bureau technique.

Nous apprenons également que bien souvent des oppositions sont faites parce que les voisins n'ont pas obtenu de réponses aux questions posées ; c'est un levier qui oblige la Municipalité à intervenir pour en discuter et les écarter.

L'enquête pour mise en conformité a interpellé la Commission de gestion. Elle est faite pour « légaliser » des travaux qui ont été faits par un propriétaire sans mise à l'enquête préalable et/ou sans information préliminaire à la Municipalité. Ces cas de figure ne sont pas rares semble-t-il dans notre commune. Dès lors, ne devrait-on pas penser à amender les propriétaires audacieux pour les dissuader de ce genre de pratique ? C'est un avis qu'exprime la Commission de gestion, sans vouloir s'immiscer dans le travail de la Municipalité, mais par simple souci d'équité envers les propriétaires bienveillants, qui ont à cœur de faire les choses dans les règles.

Séance du 17 mai – présentation des comptes

M. Jean-Daniel Bonny est présent. Sont excusés Isabelle Gay Crosier pour la Municipalité, Pascale Zbinden et Corinne Borgeaud pour la commission.

Les années se suivent et se ressemblent. L'année 2010 se termine par un résultat positif de CHF 1'031'435.61 pour un budget présentant un excédent de charges de CHF 441'800. La différence provient essentiellement du poste impôt sur le revenu des personnes physiques. Par ailleurs l'impôt à la source, les droits de mutation et la part cantonale sur les gains immobiliers ont réservé d'agréables surprises. Il est très difficile de prévoir ces postes au budget mais après le pic d'augmentation des nouveaux contribuables une certaine stabilité dans les chiffres devrait prévaloir à partir de l'année 2012. A relever aussi que pour l'instant nous sommes bénéficiaires en ce qui concerne le fonds de péréquation.

L'endettement à la fin de l'année s'élève à CHF 12'457'169.02. Avec les investissements en cours, cette somme va logiquement augmenter. Retenons tout de même que les amortissements annuels sont d'un peu plus d'un million.

La Commission approuve la proposition des deux amortissements extraordinaires et l'attribution aux différents fonds de réserve. La commission, à l'unanimité, souhaite que la Municipalité pense à un amortissement accéléré si cela est possible et le moment voulu pour les travaux d'entretien et d'amélioration du bâtiment du tennis club, préavis municipal no 69-2010 et PV de la séance du conseil du 6 décembre.2010.

Une réponse a été donnée à toutes les questions que nous avons posées.

Ci-après, quelques éléments et informations que la Commission souhaite mettre en évidence :

- Le fonds de réserve pour débiteur douteux est alimenté selon les exigences de l'ACI, c'est un poste à prévoir au budget.
- Le concept énergétique qui va être mis en place devrait nous aider à mieux en maîtriser les coûts. Tous les bâtiments communaux sont concernés.

- L'augmentation de la participation à la déchetterie communale soulève la question de la mise en application du règlement concernant cette même déchetterie. Affaire à suivre.
- Le contrat de prestation de la gendarmerie prendra fin le 30 juin 2011.
- Le poste du service des eaux a bien augmenté ceci principalement en raison d'une consommation plus élevée et d'une baisse de rendement des sources de la Mollombaz.

Pour terminer, nous adressons un grand merci à nos autorités et à M. Bonny qui tiennent à cœur de présenter des finances communales saines et acceptables par l'ensemble de la population. Nul doute que la conjoncture nous aide tous, mais le travail fourni est bien présent.

Séance du 24 mai – les comptes toujours

M. Jean-Daniel Bonny est présent, Frédy Mast est excusé pour la Municipalité de même que Fritz Waelti pour la commission.

En préambule et pour répondre à une question sur la patinoire, notre boursier nous informe que les charges d'exploitation de celle-ci sont plus élevées qu'initialement prévues, ceci en raison du coût en électricité, dont CHF 6'000 étaient portés par erreur à la charge du bâtiment du Verger. La subvention en faveur de la patinoire pour l'année 2010 se monte à CHF 7'819.05, pour 2011 elle sera de CHF 12'287.60. Subvention à ne pas oublier dans les futurs budgets si l'opération est renouvelée, car la saison de la patinoire chevauche deux années civiles.

Des explications sont données quant aux nombreuses liquidités figurants à l'actif du bilan. L'intérêt actuel sur les comptes courants des collectivités publiques est suffisamment attractif, il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à des placements à court terme.

La Commission a concentré son travail de contrôle sur la reprise des actifs et passifs de la piscine et du camping, et le giratoire de Penthalaz-Gare.

Association de la piscine et du camping

Notre boursier a quelque peu transpiré lors de la reprise des comptes afin de les attribuer de manière correcte dans le plan comptable de la commune. A l'exception d'un montant de 3'732.55 qui n'a pas pu être reconstitué pour quelques dizaines de francs, les comptes de l'association ont été repris dès le 1^{er} janvier 2010. Les comptes 2010 de l'association présentent un excédent de charges de CHF 23'074.87, montant intégré dans le préavis au compte 171.365.32.

A noter que les cautionnements solidaires de la commune en faveur de l'association sont devenus caduques.

L'association est régie par de nouveaux statuts mis en vigueur le 24 juin 2010. A l'article 7, point 3 de ces statuts, il est dit que l'association désigne deux vérificateurs des comptes et un suppléant. Pour l'année 2010, la bourse communale s'est substituée logiquement aux vérificateurs mais à l'avenir les comptes devront être vérifiés selon les statuts. Par ailleurs, à cette même date du 24 juin 2010, une convention entre la commune de Penthaz et l'association de la piscine et du camping a été signée, convention qui régit les devoirs de chacune des parties prenantes.

Les comptes 9.111.11, 171.365.32, 9.143.01.32 ainsi que les pièces comptables s'y rapportant ont été vérifiés.

Giratoire de Penthaz-Gare

Sur un crédit total de CHF 2'565'000, il reste CHF 191'102.05 qui serviront à financer un mur antibruit et à la pose du revêtement définitif. La Municipalité tient à souligner l'excellent travail de suivi effectué par M. Lugeon, ce qui a permis de respecter le cadre financier attribué à cet objet malgré les surprises rencontrées en sous-sol. Le coût final peut paraître élevé mais nombreux sont nos concitoyens et automobilistes d'autres communes à relever le bien-fondé de cette réalisation.

Les comptes 9.210.16 et 9.141.01.26 ainsi que les pièces comptables s'y rapportant ont été vérifiés par sondage.

Conclusions

Un seul chiffre pour terminer ce rapport qui illustre la bonne gestion des affaires communales, c'est l'endettement brut par habitant qui se situe légèrement au-dessus de CHF 4'000. De nombreuses informations chiffrées par commune sont disponibles sur le site Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

La Commission de gestion unanime relève encore une fois que la tenue des livres de comptes est impeccable et que la comptabilité est établie avec rigueur et précision. Elle tient à adresser ses remerciements sincères à la Municipalité, à M. Bonny boursier communal, ainsi qu'à tout le personnel de l'Administration et des services extérieurs pour la collaboration et l'excellent travail accompli durant l'exercice 2010.

A l'unanimité, elle vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal 80-2011, à savoir :

1. Adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2010 se soldant par un excédent de revenus de CHF. 1'031'435.61 avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détails figurant dans les comptes :
 - des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 270'116.59
 - _pour la première étape du réseau d'eau potable du PPA Les Câbleries
 - _pour le Colombarium
 - des attributions pour un montant total de CHF 756'600.00 :
 - _au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA
 - _au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique
 - _au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules
 - _au fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux
 - _au fonds de réserve pour bâtiments communaux
 - _au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau
3. De virer le boni de l'exercice de CHF. 4'719.02 au compte capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2010.

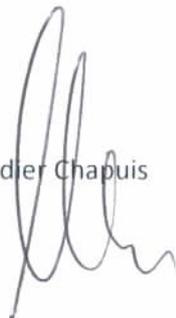
Ainsi fait à Penthalaz le 13 juin 2011/SB

Le/les rapporteur(s) et les membres

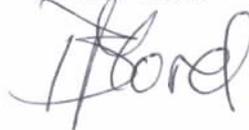
Sandrine Berthoud



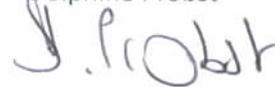
Didier Chapuis



Bernard Morel



Delphine Probst



Fritz Wälti



Pascale Zbinden



Corinne Borgeaud

